

# **Projet de loi de Décentralisation**

## **Discussion Générale**

### **Intervention de M. le député Jean-David Ciot**

Monsieur le Président,

Mesdames les Ministres,

Monsieur le Président de la Commission des Lois,

Mesdames et Messieurs les présidents de commission,

Mesdames et Messieurs les députés,

Chers collègues,

Je tiens de manière liminaire à associer à cette intervention mes collègues Vincent Burroni, député de Vitrolles et Marignane, ainsi que Jean-Pierre Maggi, député de Salon de Provence, tout en saluant mon ami Gabby Charroux, député d'Istres et de Martigues.

C'est avec beaucoup de déception que je m'exprime aujourd'hui devant notre assemblée. Alors que nous examinons une loi portant, entre autres, sur la création de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, le gouvernement, de manière identique à ce que fit la majorité précédente, nous propose, pour les Bouches-du-Rhône, un outil métropolitain centralisé, concentrant la décision et les moyens sur la ville centre du département. Cette approche déséquilibrée, qui n'a jamais pu évoluer au fil des mois de discussion, suscite

l'opposition ferme et résolue de 109 maires sur les 119 que compte le département, de l'écrasante majorité des élus locaux, y compris d'une partie importante des élus marseillais, et de plus de la moitié des parlementaires des Bouches-du-Rhône. Tous vous ont inlassablement exposé, Mme la Ministre, de manière constructive, leurs craintes de voir votre métropole ingouvernable, engorgée, paralysée dans son action par une gouvernance conflictuelle autour de compétences trop lourdes et mal définies. Ils vous ont également alerté sur les dangers d'une métropole à fiscalité unique, qui conduira à une augmentation inéluctable des impôts pour les ménages et les entreprises.

Ils vous ont proposé, en lieu et place de ce modèle, un outil politique plus efficace, un établissement public, sur le modèle des structures qui ont su conduire les grandes opérations d'aménagement en Provence. Cette solution aurait pu transférer, de manière obligatoire, avec les moyens financiers adéquats, les compétences liées au développement économique, aux déplacements, à la cohésion urbaine, dans un outil métropolitain au fonctionnement simplifié, tout en respectant les problématiques spécifiques à chaque bassin de vie et chaque territoire.

Malheureusement, vous avez opposé une fin de non-recevoir à cette expression quasi unanime des élus locaux, à l'image du verrouillage de notre débat parlementaire. En décidant de faire voter l'article 30 conforme, vous avez refusé le droit à l'Assemblée Nationale d'améliorer et d'amender le texte, sous le prétexte d'un accord politique avec le maire de Marseille.

C'est désormais avec tristesse et impuissance que je vois des maires, fidèles soutiens de la majorité présidentielle, quitter nos rangs.

Je ne peux m'empêcher de penser que nous avons raté l'occasion historique qui nous était donnée de construire, sur le territoire des Bouches-du-Rhône, un outil politique susceptible de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour de la construction d'un projet métropolitain ambitieux et visionnaire.

Je suis donc très déçu de ce rendez-vous manqué, et très pessimiste sur la qualité du projet que la future bureaucratie métropolitaine, forte de plus de 7 000 fonctionnaires, pourra élaborer. Pour cela, et au nom de la majorité des élus du département, je défendrai, avec Jean-Pierre Maggi et Vincent Burroni, des amendements pour tenter d'améliorer le texte.

Il est encore possible, Mme la Ministre, en acceptant ces amendements à l'article 30, de trouver une issue consensuelle et fédératrice pour réussir le lancement du projet métropolitain, dans l'intérêt de Marseille et de tous les territoires des Bouches-du-Rhône. Je vous invite à ne pas craindre le débat et à ne pas rester figée, de manière défensive, sur la position arrêtée par le Sénat. Vous avez su modifier votre position pour Paris, pour tenter de trouver une solution plus consensuelle. Je suis convaincu que nous pouvons faire de même pour Marseille.

En revanche, si la discussion parlementaire demeure à ce point fermée, et si la parole des élus locaux reste lettre morte, vous comprendrez que je ne pourrai pas voter ce texte.

Je vous remercie.